

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 11 mai 2004

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
 MM. Philippe DECREY et Claude DETRUCHE, Conseillers administratifs

M. José FISCHER, Président du Conseil municipal

Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER, JAQUET, KABY, STROUMZA et TOMASINI.

MM. AGRANIOU, BROENNIMANN, DROZ, EHINGER, FAVRE, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusés :

Mme DESPLAND
 M. AMOUDRUZ

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2004.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétition contre les matches de football sur la place de Graveson. Discussion. Vote.
6. Crédits budgétaires supplémentaires 2003. Discussion. Vote. (DA-04-08)
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2003. Discussion. Vote. (DA-04-09)
8. Comptes 2003 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-04-10)
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 40'000,- en vue de la réalisation d'une étude sur la future politique culturelle de la commune. Discussion. Vote. (DA-04-03)

10. Demande d'un crédit d'étude de Fr 68'000,- en vue d'un projet de rénovation et d'amélioration de la piscine extérieure. Discussion. Vote. (DA-04-11)
11. Délégation au Conseil administratif concernant la signature d'actes authentiques selon l'art. 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes. Discussion. Vote. (DA-04-12)
12. Projets de délibération :
 - 12.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts intitulée : « Pour des souliers non souillés et des bordures sans ordures ! ». Discussion. Vote. (DM-04-02)
 - 12.2. Déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal du groupe radical concernant : « La gestion des déchets lors de la fête des promotions 2004 ». Discussion. Vote. (DM-04-03)
13. Projet de résolution :

Déposé dans le délai légal par MM. Daniel Thurre, Michel Vacheron et Guy Loutan, Conseillers municipaux, du groupe socialistes-verts, concernant « L'organisation d'une fête annuelle d'accueil des nouveaux habitants simultanée à, et élargissant celle de l'accueil des nouveaux citoyens ». Discussion. Vote. (RM-04-02)
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles et questions.
17. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2005. (DM-04-04)

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2004

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal :

1.1. Page 148, point 2.2. :

M. Loutan demande d'ajouter le signataire de la lettre, soit :

- *M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments*

et à la fin de la lettre :

- *Copie à la présidence du Conseil municipal*

1.2. Page 152, point 4.1, § 2 :

Mme Jaquet précise l'orthographe du nom de *Mme Martinal-Osias*

1.3. Page 171, point 11.1. :

M. Loutan demande de changer dernière phrase suivante : « Il faudrait demander à une entreprise qu'elle effectue un contrôle » par :

– *Il faudrait demander un contrôle des travaux en fin de chantier.*

1.4. Page 172, intervention de M. Broennimann :

M. Loutan demande également de changer la deuxième phrase de son intervention par :

– *Toujours est-il que lorsqu'il y a une réponse sans que l'on ait l'entier du dossier,...*

Suite à ces corrections, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président donne les informations suivantes :

2.1. Tous projets déposés par les Conseillers municipaux tels que : délibérations, résolutions, motions, etc., devront obligatoirement être signés par leurs auteurs.

2.2. A 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel Rochat, Maire

3.1.1. Association des Communes genevoises

M. Claude Détruche a été nommé membre de la commission consultative de sécurité municipale.

3.1.2. Composition du Conseil administratif

Dès le 1^{er} juin 2004, la composition du Conseil administratif sera la suivante :

Maire :	M. Claude Détruche
Vice-président :	M. Philippe Decrey
Membre :	Mme Isabel Rochat

3.1.3. Personnel communal

M. Rémy Théraulaz, actuellement chef du service technique a été nommé « Secrétaire général adjoint technique » à partir du 1^{er} mai 2004.

3.1.4. Fonds d'équipement communal

Ce fonds a pour mission de financer les projets communaux. Or, depuis quelques temps, au vu des finances cantonales, ce fonds soutient des projets de la ville de Genève et du Canton. Une séance a eu lieu entre les représentants du fonds et ceux de l'association des communes genevoises afin de réexaminer la mission exacte de ce fonds.

Par ailleurs, lors de la réunion qui a eu lieu le 28 avril une somme de Fr 5'000,- par enfant pour les projets de nouvelles crèches a été mise au budget.

3.1.5. Rentrée scolaire 2004-2005

Nous avons informé l'inspectrice que le Conseil administratif désire maintenir la 17^e classe à l'école du Bois-Des-Arts pour la prochaine rentrée.

3.1.6. Atelier du livre de l'école Pont-Bochet

Le Conseil administratif a participé financièrement à la rénovation de cet atelier.

3.1.7. Pédibus

La commune prendra à nouveau part à la fête de la mobilité qui est prévue cette année le 21 septembre 2004. Le 13 mai le projet de mise en place de « petites lignes » sera évoqué avec l'APET.

3.1.8. PAC Mon-Idee

Le 4 mai une réunion a eu lieu au DAEL. On nous a présenté M. Spahr, en charge du développement du PAC Mon-Idee. Les diverses communes concernées ont été reçues par M. Moutinot et Mme Lin. Nous aurons l'occasion de développer ce sujet lors d'une prochaine commission de l'Urbanisme.

3.1.9. Plan de site de Villette

Nous recevons actuellement les remarques des riverains concernés et nous sommes toujours dans l'attente de la publication de l'enquête publique, car il semblerait que ces différentes remarques causent un peu de retard à ce projet.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Sécurité municipale

A partir du 1^{er} juillet 2004 les trois postes d'ASM seront repourvus et l'effectif sera à nouveau au complet. Nous allons être attentifs à ce que les problèmes rencontrés récemment ne se reproduisent plus.

3.2.2. Préau de l'école Jeandin

Nous avons réuni les personnes concernées par cette place de jeux et nous avons pris une décision très claire concernant les heures d'ouverture de cet espace ainsi que la surveillance de ce dernier. Cette place de jeux sera donc ouverte tous les jours jusqu'à 21h. et fermée le dimanche.

3.2.3. Giratoire route de Jussy

Un projet est en train de se mettre en place pour le giratoire de la route de Jussy et nous avons demandé à l'état de Genève s'il était prêt à financer une partie des travaux qui seront assurés par deux mandataires. Ce projet sera bien entendu présenté à la commission de l'Environnement.

Par ailleurs, vous aurez constaté que le rond-point de l'avenue de Thônex sur l'avenue Jeandin a été aménagé par les employés communaux sur les conseils d'un mandataire externe.

3.2.4. Récupération des déchets

La commission de l'Environnement sera prochainement appelée à étudier un projet allant dans le sens de l'augmentation de la fréquence des ramassages du papier, verre, etc.

3.2.5. Déchetterie de Villette

Nous avons enfin pu réunir les personnes intéressées ce qui est une première étape pour un problème qui dure depuis près de trois ans. Une solution devrait être trouvée, on l'espère, courant de l'été 2004.

3.2.6. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly

Le Conseil administratif est prêt à vous proposer le crédit d'étude pour cette réalisation. Les diverses commissions vont être saisies de ce dossier afin qu'un vote puisse avoir lieu lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2004.

3.2.7. Place de jeux derrière la salle des fêtes

Toutes les soumissions sont rentrées et nous sommes également en mesure de venir vous présenter ce dossier en vue du crédit de construction.

3.2.8. Collecteur du chemin de Bédex

Tous les riverains concernés ont été conviés à une séance d'information qui a eu lieu le 6 mai. Celle-ci s'est déroulée à la satisfaction de tous, avec un seul petit bémol : certaines personnes n'ont pas reçu la convocation pour des raisons que nous ignorons. Nous vous remercions de faire le relais au cas où une de vos connaissances serait dans ce cas et vous informons que le service technique est à disposition pour répondre aux diverses interrogations.

3.2.9. Parking à vélos de Moillesulaz

Un dossier va bientôt être présenté en commission pour cet aménagement.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Relations avec Graveson

La récente sortie du Conseil municipal a été un grand succès. On peut juste déplorer le manque de Conseillers qui ont répondu « présent » à cette invitation.

2007 est l'année du 35^e anniversaire de notre jumelage, mais à la demande de la commune de Graveson, compte tenu des nombreuses élections que la France va connaître cette année là, les festivités pour marquer cet anniversaire ont été fixées comme suit : les 20, 21 et 22 mai 2005 nous nous rendrons à Graveson et les habitants de Graveson viendront quant à eux en 2006.

3.3.2. Cheminement cyclistes et piétons

Le Conseil administratif va venir prochainement vous demander un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan directeur. Cette étude sera réalisée conjointement avec la commune de Chêne-Bourg.

3.3.3. Mesures de ralentissement du trafic au Hameau de Fossard

Nous avons enfin obtenu l'autorisation du DAEL et les travaux seront effectués dans la semaine du 24 mai 2004.

4. Rapport des commissions

M. José Fischer, Président passe la parole aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 30 mars 2004 :

1. Présentation du projet primé lors du concours concernant la démolition/reconstruction du groupe scolaire Marcelly/Tronchet.
Il s'agissait d'une séance commune avec la commission des Écoles & Jeunesse, dont je me fais le porte-parole. Aucun vote n'était prévu mais des informations nous ont été données, notamment pour les nouveaux élus étant donné que ce projet est à cheval sur deux législatures.

Les représentants du bureau d'architectes Schar étaient présents et les étapes importantes de cette étude ont été rappelées.

Le projet comporte un groupe scolaire de 16 classes avec activités parascolaires, un espace afin de concentrer les activités sportives ; il pourrait également se trouver des locaux pour la crèche et l'école de musique mais il y a là des options politiques à prendre.

L'école se construirait sur un gabarit de rez, plus deux étages. On reprendrait le gabarit de la salle de gymnastique pour la salle de sports ; au-dessus de la salle de gymnastique l'appartement du concierge et le restaurant scolaire.

M. Schar nous a présenté les étapes de réalisation de manière à éviter la superposition d'installations provisoires et un transfert trop permanent des élèves.

Le crédit d'étude devrait se voter en juin de cette année et, en juin 2005, le crédit de construction afin de garantir l'ouverture du chantier le premier trimestre 2006. Si le programme est bien suivi les travaux pourraient se terminer pour la rentrée 2008.

4.2. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, séance du 4 mai 2004 :

1. Présentation des résultats de l'étude des besoins de la petite enfance sur les Trois-Chênes.

Cette commission a eu lieu à Chêne-Bourg de manière à grouper nos deux commissions. M. Bari nous a fait la synthèse de son rapport sur la petite enfance dans nos trois communes.

Il nous a fait part du manque de places surtout pour les enfants de 0 à 2 ans, en fonction de l'évolution des mentalités, les transformations familiales et le fort taux de femmes travaillant à Genève.

De la volonté des parents de socialiser plus tôt leurs enfants en crèche.

Du manque de professionnels dans ce domaine avec la possibilité de création d'une formation professionnelle intermédiaire qui modifierait l'organigramme actuel des crèches.

De la perte financière pour la communauté due à l'arrêt de travail des femmes lors de leur maternité.

Un dialogue intéressant s'en est suivi, qui lui-même se poursuivra lors des assises de la petite enfance proposées par les Conseillers administratifs de nos trois communes en charge de la petite enfance.

Ces assises auront lieu le 26 mai de 10h. à 12h. au foyer de la nouvelle salle communale de Chêne-Bourg. En plus de nos politiques elles réuniront tous les professionnels de nos trois communes.

Un comité de travail sera créé pour définir nos objectifs face à cet épineux problème.

- 4.3. Mme Doris Constantin, vice-présidente en remplacement de M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage séance du 20 avril 2004 :

1. *Demande d'une subvention de Fr 6'000,- par l'association a d o s c è n e.*

M. Decrey, encourage les commissaires à voter la subvention et propose d'auditionner Mme Hess ainsi que M. Chevrolet pour qu'ils expliquent l'évolution de leur théâtre.

Un commissaire a souligné la qualité très créative du travail qui est fait avec les adolescents.

La subvention a été acceptée à l'unanimité.

2. *Divers*

Il a été demandé au Président où en sont les tractations avec le projet du film présenté lors de la dernière séance et l'audition de l'auteur ?

M. Fischer a répondu que le projet avait été écarté, le curriculum vitae de l'auteur n'étant pas satisfaisant. Le règlement concernant le fonds d'encouragement à la culture sera mis au procès-verbal afin que tous les nouveaux commissaires puissent en avoir connaissance.

Il a été proposé de revoir ce règlement en septembre car, il est compliqué et peut décourager certaines personnes.

Quant au projet du livre de Mme Marguier, elle a décidé de renoncer à le poursuivre pour l'instant.

5. Pétition

5.1. Pétition contre les matches de football sur la place de Graveson.

M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président, donne lecture de la lettre de Monsieur J. -C. Vernier, accompagnant les 24 signatures des pétitionnaires :

Mesdames,
Messieurs,

Jusqu'à présent, seuls les petits enfants jouaient au football sur notre place de Graveson, ce qui est tout à fait normal.

Cependant, depuis quelque temps, des adolescents s'y adonnent eux aussi et, là, nous disons halte et vous faisons part de notre « ras le bol » et de notre inquiétude.

Nous, les riverains de cette place, n'osons plus la traverser, de même que les personnes âgées ou handicapées ; les petits enfants n'ont plus la possibilité de jouer tranquillement ; la porte d'entrée vitrée de notre immeuble, la terrasse du tea-room, les vitrines du salon de coiffure et de l'institut de beauté sont devenues des cibles, les bacs à fleurs sont piétinés. Lorsque ces buts sont ratés, il n'est pas rare de voir les ballons atterrir sur la rue de Genève, au milieu de la circulation, avec les graves risques d'accidents que ces actes insensés comportent.

Nous vous demandons donc instamment de bien vouloir user de votre autorité afin que cette place retrouve son calme et sa destination première : un lieu de détente.

Vous trouverez, ci-joint, les signatures des riverains qui vous remercient à l'avance de les écouter.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

M. José Fischer, Président, informe que le Bureau propose de classer cette pétition.

La discussion est ouverte :

M. Favre : nous pensons effectivement que le classement est la bonne solution. Nous pouvons nous demander si une pétition munie de 24 signatures, dans la zone la plus densifiée de la commune, nécessite un débat de fond. Cependant, nous pouvons également nous poser la question si, le problème soulevé est véritablement du ressort du Conseil municipal et, nous nous demandons s'il ne serait pas plus logique de renvoyer ce dossier au Conseil administratif afin qu'il réponde directement aux personnes concernées. Nous sommes cependant conscients que la réponse sera identique à celle préconisée par le Bureau, mais avec la possibilité d'envoyer, de temps à autre, un ASM pour contrôler la situation.

M. Thurre : je vous fais part de la prise de position des partis verts et socialistes, concernant la pétition contre les matches de football sur la place de Graveson, pétition datée du 15 avril émanant de la famille Vernier et munie de 24 signatures :

Du point de vue des Verts et des Socialistes, toute pétition mérite intérêt et ne saurait être simplement classée.

Nous partons du principe que les enfants ont le droit de jouer et que les places à disposition, notamment pour les jeux de ballons, se font de plus en plus rares. Ce d'autant plus que les constructeurs et régies édifient des buildings aux alentours de gazon stérile et interdit de jeu (afin de ne pas faire de bruit et salir les corridors), et que c'est alors à la communauté de trouver les terrains d'épanouissement des habitants de ces mêmes bâtiments ! La commune doit prendre un rôle actif pour que des places utilisables par les jeunes soient intégrées d'office à tout projet de réalisation.

Il est évident que les habitants ont le droit à une certaine quiétude et que les incivilités mentionnées (vitrines cibles, bacs à fleurs piétinés) ne sont pas acceptables.

Partant du principe « Le respect, ça change la vie » que nous essayons d'introduire dans notre commune, nous proposons les pistes suivantes, en demandant le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour traiter cette affaire :

- auditionner les pétitionnaires et les commerçants ayant un pas de porte autour de la place,
 - accorder aux enfants le droit de jouer,
 - restreindre les horaires de jeu, n'excédant pas 21h. le soir,
 - poser un panneau « Le respect, ça change la vie » avec lesdits horaires,
 - faire appel, au besoin, à un éducateur de rue pour dialoguer avec ces jeunes,
 - en ce qui concerne les questions de sécurité, être attentif aux accidents qui pourraient survenir et en tenir compte lors du réaménagement de la place de Graveson.
-
- Mme Rochat : c'est exactement la démarche que le Conseil administratif a faite pour le préau de l'école Jeandin.

M. Hyde : on peut déjà remarquer que cette pétition est adressée au Conseil administratif et il est logique que cette affaire soit traitée par ce dernier. Classer une pétition ne veut pas dire que l'on ne s'en occupe pas mais que l'on répond aux pétitionnaires en argumentant.

Il est surtout important que l'on demande à nos ASM de faire des contrôles dans le secteur et s'il y avait des problèmes particuliers il faudrait réunir les personnes concernées afin qu'elles puissent s'exprimer.

Je veux également profiter de faire une remarque amicale à nos amis socialistes-verts pour leur rappeler que si une urbanisation est dense elle permettra moins facilement aux jeunes de pouvoir s'amuser et s'exprimer et c'est pourquoi nous tendons à faire attention à cet aspect !

M. Broennimann : une politique d'urbanisation dense ne veut pas dire ne pas faire de places de jeux.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien se ralliera à la position du groupe libéral, mais nous nous posons la question quant à l'opportunité de recréer une commission ad hoc « pétitions » qui pourraient procéder à des auditions voire se rendre sur place et faire des constats.

Au vote :

- *La proposition de renvoyer cette pétition au Conseil administratif est acceptée par 22 voix « pour » et 1 voix « contre ».*

6. Crédits budgétaires supplémentaires 2003. (DA-04-08)

- Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée aux Finances : ce point n'ayant pas demandé de commentaires techniques lors de la commission des Finances je m'en remets à M. Jean-Claude Grandgirard, Président de celle-ci.
- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 avril 2004 :

La commission a examiné la liste de ces crédits budgétaires supplémentaires. Nous étions en possession d'un descriptif très complet qui donnait une explication sur chacun des points et l'ensemble de ces crédits budgétaires supplémentaires a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

Mme Stroumza : le groupe socialistes-verts votera ces crédits budgétaires supplémentaires.

M. Grandgirard : le groupe radical votera également ces crédits.

La parole n'étant plus ou pas demandée, Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 22 avril 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2003 suivants, pour un montant total de Fr 2'078'142.07 (deux millions septante-huit mille cent quarante-deux francs et zéro sept centimes) soit :

05.304	Caisse de pension	Fr	105,70
05.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	Fr	14'178.46
05.311	Acquisition de mobilier, matériel et machines	Fr	10'867.60
05.316	Rank Xerox, leasing et tirages	Fr	5'878.20
08.314	Entretien des bâtiments	Fr	25'075.45
08.318	Honoraires et prestations de service	Fr	5'194.85
09.352	Association des communes genevoises	Fr	176.00
10.301	Traitements bruts	Fr	23'695.05
10.304	Caisse de pension	Fr	18'256.00
10.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	Fr	103'687.40
10.311	Acquisition de mobilier, matériel et machines	Fr	1'031.25
10.317	Frais de déplacement et de formation	Fr	133.00
11.306	Frais d'habillement	Fr	688.90
11.309	Autres charges de personnel	Fr	1'567.35
14.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	Fr	908.95
14.315	Entretien véhicules, machines et extincteurs	Fr	1'553.30
14.318	Prestations de service	Fr	77.25
21.311	Mobilier et machines	Fr	1'828.75
21.314	Entretien des immeubles par des tiers	Fr	86'868.70
30.318	Honoraires et prestations de service	Fr	1'486.90
30.365	Subventionnement à des groupements et organismes privés	Fr	10'052.10

33.311	Machines, matériel et outillage	Fr	1'151.85
33.314	Entretien par des tiers	Fr	56'115.85
34.312	Eau, électricité, chauffage	Fr	16'667.15
34.313	Traitement de l'eau	Fr	4'007.85
34.314	Entretien des bâtiments et installations par des tiers	Fr	22'642.90
34.318	Prestations de service	Fr	13'573.85
34.365	Subventions sociétés sportives	Fr	22'951.00
35.301	Traitements bruts	Fr	12'766.05
35.304	Caisse de pension	Fr	2'794.00
35.311	Mobiliers, matériel et machines	Fr	608.45
54.352	Activités parascolaires	Fr	7'488.00
54.365	Subventions	Fr	79'754.00
58.305	Assurances maladie et accidents	Fr	75.95
58.318	Service social Thônésien	Fr	34'894.95
62.306	Habits de travail	Fr	312.65
72.311	Acquisition de matériel	Fr	3'822.40
72.352	Subvention GICAL	Fr	12'980.00
74.312	Eau, électricité	Fr	912.55
74.313	Fourniture et matériaux divers	Fr	83.30
78.312	Eau, électricité	Fr	1'333.75
78.314	Prestation de tiers	Fr	325.95
90.330	Remise et irrécouvrables	Fr	1'218'563.60
90.346	Compensation financière aux communes françaises	Fr	378'043.12
90.351	Frais de perception des impôts (3%)	Fr	149'291.74
		Fr	2'354'472.07
<u>A déduire : Crédits votés en 2003 par le CM</u>			
(Rubr. 21.314) ¹	- le 08.04.2003	Fr	72'000.00
(Rubr. 33.314) ²	- le 08.04.2003	Fr	47'500.00
(Rubr. 21.314) ³	- le 13.05.2003	Fr	15'000.00
(Rubr. 33.314) ⁴	- le 30.09.2003	Fr	52'000.00
(Rubr. 54.365) ⁵	- le 16.12.2003	Fr	89'830.00
		Fr	2'078'142.07

¹ Aménagement de deux salles à l'école du Bois-Des-Arts

² Rénovation installations techniques patageoire

³ Création restaurant scolaire école Jeandin

⁴ Abattage de 21 peupliers à l'av. de Thônex

⁵ Subvention complémentaire Fondation pour la jeunesse

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2003. (DA-04-09)

- Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative chargée des Finances : comme vous avez pu le constater, le résultat de l'exercice 2003 est excédentaire, j'ai presque envie de dire comme d'habitude, mais je m'en garderai bien tant il est vrai que les pronostiques dans ce domaine sont aléatoires. On en parlera plus loin.

En effet, la commune avec un excédent de Fr 1'272'353,-- affiche un résultat positif et on ne pourra que s'en réjouir.

Toutefois, cela mérite quelques explications complémentaires.

En effet, comme vous le savez, lorsque nous établissons le budget, nous nous basons sur des estimations de recette fiscales communales fournies par le canton. Or, la lecture des comptes fiscaux est devenue plus complexe à la suite de l'introduction du nouveau système de taxation en 2001. Le système post-numerando entraîne certaines incertitudes, notamment dans le domaine du différentiel d'impôt d'une année fiscale donnée et comptabilisée l'année suivante et non plus 2 années après.

Concrètement, au bouclage 2003, 2 différentiels sont comptabilisés, soit les différentiels 2001 plus les différentiels 2002. A partir de 2004, un seul différentiel sera enregistré recouvrant ainsi une situation régulière.

Donc, l'estimation des recettes fiscales pour une année fiscale donnée comporte un risque, car depuis l'introduction de cette nouvelle loi, la taxation de cette même année fiscale n'est connue que dans le courant de l'année qui suit, voire 2 ans après.

Les variations sont très élastiques pour une commune de l'importance de la nôtre puisqu'il s'agit des changements de domicile, de décès, des arrivées des nouveaux habitants, etc..., variations qui ne sont pas forcément enregistrées ou connues au moment de la taxation. L'impact de ces variables peut-être très significatif, la commune pouvant perdre ou gagner plusieurs contribuables importants comme on l'a vu par le passé.

Ceci se confirme à la lecture du poste le plus significatif sur le sujet qui concerne l'amortissement du patrimoine financier, à savoir la provision pour impôts et irrécouvrables. Il s'agit de tenir compte de l'évolution négative des perspectives économiques. En effet, ces quatre dernières années, les besoins en provisions se sont avérés supérieurs aux provisions faites sur la base des chiffres fournis par le même département des finances.

Sus les 9.5 millions qui sont dus à la commune, c'est désormais non plus le 41% qui doit être provisionné comme en 2002 mais le 57% comme le montre également le tableau des crédits budgétaires supplémentaires.

Pour revenir à nos comptes, on peut affirmer à leur lecture qu'ils dénotent une situation financière saine, ainsi qu'une bonne maîtrise des dépenses, et ce malgré une légère baisse des revenus, assez peu significative il est vrai.

Lors de la présentation du budget, il nous avait été reproché une certaine frilosité du compte des investissements, ceci se trouve ici confirmé et je réitérerai ce que je vous avais affirmé cet automne, à savoir que certains travaux se sont vus différés dans le temps, d'une part, et la politique du Conseil administratif devait se mettre en place d'autre part.

Pour l'avenir, que sera notre politique fiscale ?

La question est évidemment d'actualité au vu de ces comptes et nous ne pourrons faire l'économie de vrais débats à ce sujet en commission des finances lors de la préparation du budget 2005.

Nous allons étudier le coût exact - implications inter-communales - de la baisse d'un centime, et il faudra également tenir compte du montant élevé des investissements à prévoir à très moyen terme.

Mais il semble au vu de ces résultats, qu'il serait temps de faire profiter pour autant qu'il ne s'agisse que d'un centime nos habitants dans la mesure où ils ont consenti indirectement à notre bon résultat sans en avoir encore récolté les fruits.

Je vous recommande donc chaleureusement de voter ces comptes et je n'oublierai pas au passage de remercier notre secrétaire général ainsi que le personnel communal qui ont été une fois encore d'une grande aide !

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 avril 2004 :

Ces comptes 2003 ont été étudiés en détail et ont été acceptés à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. Gautier : déduction faite des crédits budgétaires supplémentaires votés en 2003 et ceux malheureusement rendus nécessaires par les chiffres fournis par le département des finances, les dépenses n'ont été que de 1,3% supérieures au budget. Nos charges sont donc bien maîtrisées.

Le groupe libéral votera donc les comptes 2003.

Je tiens à remercier M. Philippe Guex, secrétaire général, ainsi que le personnel administratif de la commune, sans oublier le Conseil administratif pour la qualité du travail fourni.

Mme Stroumza donne lecture de son rapport :

Les comptes présentés ce soir sont à cheval sur deux législatures il est donc difficile d'établir le partage des responsabilités entre le Conseil administratif sortant et le celui qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2004.

C'est en 2004 que nous pourrons constater la politique du Conseil administratif actuel car il aura eu la maîtrise du budget et de l'ensemble des comptes.

Nous avons cependant l'impression que le Conseil administratif est un peu « déboussolé » concernant les dépenses sur certains postes. On constate notamment que les jetons de présence sont en baisse de Fr 6'900,- par rapport à ce qui était prévu au budget. Alors qu'en 2002 nous avons eu un dépassement sur cette rubrique. Cela veut dire qu'il y a moins de séance de commission et que le Conseil administratif ne cherche pas trop à impliquer les Conseillers municipaux avec un travail de commission sur les différents projets.

On constate également que les dépenses culturelles 2003 sont Fr 100'000,- inférieures au budget. Un effort doit être fait afin de promouvoir la culture sur notre commune.

Nous accepterons ces comptes mais nous serons très attentifs à ceux de 2004.

Mme Desjacques Carnegie donne lecture de son rapport :

Le groupe démocrate chrétien ne peut que se réjouir de l'état du résultat des comptes 2003 de la commune de Thônex qui, avec un excédent de revenus de Fr 1'272'353.- termine l'année sur une note positive. Toutefois, il doit relever que l'exercice voit une progression des charges de quelque 8,57%, bien supérieure à celle des années précédentes et qui marque donc une nette progression.

Pour les revenus, la moins value est de Fr 193'114.- par rapport à l'exercice 2002 ce qui représente une perte de rentrées de quelque 7%, principalement due à la baisse des rentrées fiscales prévisibles et imprévisibles comme l'a souligné Mme Rochat. Il est évident que cela ne peut pas durer et que les charges doivent être maîtrisées ces prochaines années.

Si l'on compare les chiffres des dernières années, l'accroissement des charges comparées de 2000 sur 2003 se monte à 20,18% et celles des revenus à 23.99%. Le différentiel est donc toujours positif, la commune « digère » son accroissement démographique de ces dernières années, mais que peut-on attendre des revenus dans les prochaines années ? Nul n'est devin et il faut donc tenter de se rappeler qu'une bonne maîtrise des charges est nécessaire et ceci d'autant plus que la caisse publique devra, dans les mois à venir, supporter des investissements importants tels que la démolition-reconstruction de l'école Marcelly ou encore la nouvelle Mairie.

Pourtant, dans certains domaines, la commune de Thônex a encore beaucoup de chemin à parcourir pour pouvoir répondre aux attentes légitimes de la population. Pour donner un seul exemple, il manque de places de crèches à Thônex et il est quelque peu piquant de constater que depuis la création de l'EVE Chapelly, il y a de cela plus de 3 législatures, Thônex a vu sa population augmenter de quelque 3.000 habitants et aucune nouvelle place de garde institutionnelle se créer..., ni privée d'ailleurs.

Nous allons donc devoir faire face à un accroissement des dépenses de fonctionnement et des arbitrages politiques ainsi que des choix clairs seront nécessaires.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la création de nouvelles places de garde institutionnelle dont les communiers ont besoin et dont la gestion moderne d'une commune doit se prévaloir. Il proposera prochainement de doter le budget municipal d'un fonds pour la petite enfance à l'instar d'autres communes telles que Versoix ou Lancy, communes dans lesquelles un taux pour la petite enfance est de 7,5% (Versoix) et de 5,14% est dévolu à ce secteur, par comparaison à Thônex où le taux est de 4,5%.

Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil administratif pour partie de ces comptes et nous associons à ces remerciements le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe. Le groupe démocrate-chrétien votera ce soir les comptes 2003 de la commune de Thônex.

M. Stark donne lecture de son rapport :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical, tient à remercier sincèrement l'administration communale, le Conseil administratif en place, pour l'excellent travail effectué durant l'année écoulée ainsi que pour les comptes de l'exercice 2003 présentés avec des comparatifs détaillés.

Il est à remarquer, que les comptes 2003 sont à cheval sur deux législatures et que la deuxième moitié de l'exercice a été gérée par un Conseil administratif entièrement renouvelé, ce qui n'est pas évident.

Les charges ont été dans l'ensemble maîtrisées, l'excédent de charges pour un montant de Fr 916'287.98 entre le budget et les comptes de l'exercice 2003 est en partie dû à une provision supplémentaire de Fr 1'218'563.60 pour le poste 90 - Impôts comptes 330 concernant les remises et irrécouvrables.

Cette provision a été faite afin de se préserver d'éventuelles surprises concernant les revenus fiscaux 2003 encore ouverts. Revenus hypothétiques, dus à l'incompréhension ou à la négligence d'un certain nombre de contribuables suite au changement de base de calcul de « prénumérando à post-numerando ». Malgré cette provision, il y a un agréable constat, les revenus dégagent un excédent supplémentaire de Fr 1'214'112.01 par rapport au budget.

Quant aux dépenses d'investissement, celles-ci ont été nettement inférieures au budget prévu à cet effet. Il est à notre avis souhaitable que ces investissements puissent se réaliser dans les meilleurs délais, car la commune a un rôle important à assumer, ceci afin de préserver, d'augmenter son patrimoine, de soutenir l'économie locale, si possible, de garder en mémoire que le bon marché est toujours trop cher à long terme, d'améliorer la qualité de vie de tous les communiers, et ce, d'autant plus que ceux-ci s'attendent à des réalisations concrètes. Il n'est ici, pas nécessaire de vous en énumérer la liste puisque vous l'avez toutes et tous en votre possession.

En guise de conclusion, compte tenu des résultats positifs de ces dernières années, il serait souhaitable de prévoir pour le prochain budget une baisse du centime additionnel de 2 points.

Le groupe radical acceptera les comptes 2003 qui lui sont présentés.

M. Forte : je n'apprécie pas les paroles de Mme Stroumza qui trouve que le Conseil administratif n'implique pas assez les Conseillers municipaux dans des séances de commissions. Ceci n'est pas le cas car le Conseil administratif fait preuve d'une collaboration active avec notre Conseil.

En ce qui concerne les dépenses culturelles je me réjouis que vous acceptiez le crédit budgétaire prévu au point 9 de cet ordre du jour, comme je me réjouis également de vous voir participer, Mesdames et Messieurs du groupe socialistes-verts, un tout petit peu plus aux manifestations culturelles de notre commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2003, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 22 avril 2004,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2003.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2003 pour un montant de Fr 26'007'296,98 aux charges et de Fr 27'279'649,99 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 1'272'353,01.
3. D'approuver le compte d'investissement 2003 pour un montant de Fr 3'205'264,30 aux dépenses et de Fr 99'428,80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 3'105'835,50.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 3'105'835,50 par l'autofinancement à raison de Fr 6'274'683,96 au moyen de la somme de Fr 5'002'330,95 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 1'272'353,01 l'excédent de financement s'élevant à Fr 3'168'848,46.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 1'272'353,01 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2003.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2003, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 133'016'774,08.

8. Comptes 2003 de la Fondation communale pour le logement. (DA-04-10)

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation, donne les explications suivantes ; il faut tout d'abord rappeler que j'ai repris la Présidence de la Fondation en janvier de cette année et en 2003 celle-ci était assurée par M. Jean-Claude Zogg, que je profite de remercier.

Dans les faits marquants il faut relever que des prêts hypothécaires avec des taux très élevés ont été renouvelés à leur échéance avec des conditions très favorables.

Nous avons eu quelques soucis suite au départ des CASS à Chêne-Bougeries mais tous les locaux concernés ont pu être reloués. Nous avons également acquis du terrain ; même si cela paraît timide ceci est un point de départ que je compte développer durant cette législature.

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 avril 2004 :

Ces comptes ont été acceptés par le Conseil de Fondation, ils ont donné lieu à des explications lors de la commission des Finances qui les a acceptés à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. Loutan : le groupe socialistes-verts a été surpris de constater lors du Conseil de Fondation que les contrôleurs aux comptes sont les mêmes que ceux qui les tiennent. Ceci est d'autant plus important que son parc immobilier est appelé à s'agrandir. Nous insisterons afin que les contrôleurs ne soient pas les mêmes que les comptables. Cependant nous accepterons ces comptes mais nous reviendrons chaque fois que possible pour tâcher de clarifier cette ambiguïté.

- M. Détruche : cette question a effectivement été posée lors d'une séance de la Fondation où une réponse claire a été donnée suite à un vote quasi unanime. Toutefois, je rappelle que les membres de la Fondation sont tenus à un certain respect des débats, à savoir : un secret de fonction. Je suis surpris que l'on revienne en débat public avec ce genre de remarques.

Mme Stroumza : je crois qu'il ne s'agit pas là d'une situation vraiment sérieuse. La Fondation communale pour le logement est une fondation de droit public et l'autorité de surveillance de cette fondation est le Conseil municipal dont chaque parti a désigné des représentants au Conseil de Fondation. Il est donc tout à fait légitime que ces derniers fassent rapport au Conseil municipal. Ce n'est pas une question de confidentialité.

Il est important que les habitants sachent ce qui se passe dans cette institution, cette situation est tout à fait anormale car comment voulez-vous que la fiduciaire donne un préavis favorable sur les comptes qui sont soumis alors que c'est elle-même qui les a tenus ! La différence entre celui qui tient les comptes et celui qui les révisé doit être très claire, c'est une proposition que nous avons faite, mais nous n'avons pas été suivis. Nous allons donc très certainement saisir le Conseil municipal à ce sujet.

M. Gautier : tous autour de cette table sommes censés ne pas ignorer la loi ! Il existe un règlement cantonal qui prévoit que toutes commissions parlementaires ou extra parlementaires au niveau cantonal ou communal est soumis au secret de fonction. Ces questions là ne doivent pas être débattues en public mais à huis clos. Vous êtes aujourd'hui en train d'enfreindre la loi.

Mme Stroumza : c'est complètement incohérent car le Conseil municipal, comme je l'ai dit, est l'autorité de surveillance et c'est l'instance qui doit être saisie si l'on trouve qu'il y a un dysfonctionnement. Ceci fonctionne de la même manière au Grand Conseil.

M. Forte : je suis d'accord que l'on puisse se poser la question sur le fait que le réviseur des comptes soit le même que celui qui les tient, mais ce qui me dérange le plus que sur les interventions faites on sent à nouveau un climat de suspicion que nous avons cru oublié autour de cette table. Le travail de cette Fondation est sérieux et je crois que nous n'avons pas grand chose à redire sur leurs activités.

Mme Stroumza : à aucun moment nous n'avons jeté de la suspicion, notamment sur les comptes. La meilleure preuve est que nous allons les voter. Je rappelle juste les problèmes que nous avons connus avec une autre Fondation à ce Conseil municipal. Nous souhaitons uniquement que les choses soient claires en mettant en place des mécanismes qui permettent de prévenir d'éventuels dysfonctionnements.

M. Grandgirard : nous nous écartons du débat, nous sommes là ce soir pour voter les comptes 2003 qui ont été approuvés par le Conseil de Fondation ainsi que la commission des Finances.

M. Stark : le code des obligations est très clair, si une fiduciaire est mandatée pour tenir la comptabilité ainsi qu'effectuer la révision, l'essentiel est qu'il ne soit pas la même personne qui effectue les deux travaux.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2003, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 22 avril 2004,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2003 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Arrivée de Mme Casadei pendant la pause.

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 40'000,- en vue de la réalisation d'une étude sur la future politique culturelle de la commune. (DA-04-03)

- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture, Loisirs & Jumelage donne des précisions sur cette demande de crédit : il y a eu un débat très large en commission et le Conseil administratif souhaite que ce crédit soit accepté, car cela fait de nombreuses années que l'on affirme que la politique culturelle de la commune est « frileuse ». Nous pourrions faire un point de la situation et connaître l'avis des habitants à ce sujet. Le Conseil administratif vous encourage vivement à accepter ce crédit budgétaire supplémentaire.

- Mme Doris Constantin, vice-présidente en remplacement de M. José Fischer, Président, de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 avril 2004 :

Suite à une analyse du résultat du vote de la dernière séance, M Decrey a entrepris une nouvelle réflexion avec M. Héritier.

L'idée de faire uniquement un projet concernant l'utilisation de la salle des Fêtes et celle du Bois-Des-Arts n'a pas été retenue. Thônex n'a jamais eu de concept culturel alors que plusieurs partis politiques ont souhaité à maintes reprises qu'il en existe un. C'est pour cette raison qu'une étude de culture globale sera effectuée. Le projet sera établi en consultation également avec les membres de la commission.

M. Héritier nous informe qu'après avoir procédé à l'inventaire du potentiel à développer et après avoir consulté tout le monde, il sera possible de déterminer comment procéder et dans quels domaines il faudra investir. L'inventaire comprend également l'examen de l'état des infrastructures existantes. Les sites extérieurs seront également pris en considération.

Il prendra contact avec les associations et autres personnes actives pour connaître leurs projets et désirs.

Un commissaire a demandé à ce que les groupes politiques soient associés au sondage.

M. Héritier nous signale qu'un grand travail est à faire. Il faut non seulement mettre en place une politique culturelle, mais il faut également la réaliser.

Dans un premier temps, le dossier restera propre à notre commune. Selon les sujets, un partenariat sera éventuellement envisagé avec les autres communes chênoises.

Il a été précisé que le travail commencera dès acceptation du principe et le rapport sera rendu en août.

Un complément d'étude afin d'approfondir certains points si nécessaire, sera décidé en fonction dudit rapport.

Après diverses discussions, les commissaires sont d'avis qu'il faut avancer sur ce dossier et qu'il est nécessaire d'avoir une étude globale.

Le projet a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

Mme Egger : Le groupe socialistes-verts accepte ce crédit budgétaire complémentaire et se réjouit d'une dynamique positive sur la commune de Thônex. Cependant, nous tenons à faire plusieurs remarques :

D'un projet initial concernant la salle des Fêtes et celle de l'école du Bois-Des-Arts, nous sommes passés à un projet élargi pour une politique culturelle à Thônex, ceci sans en être forcément informés. Nous tenons à faire remarquer notre étonnement voire stupeur et mauvaise humeur, d'autre part, nous aurions souhaité avoir plusieurs consultants avec des devis concurrentiels.

M. Grandgirard : le groupe radical tient à remercier le Conseil administratif pour son initiative concernant la culture, cela fait longtemps que nous attendions un projet. Nous voterons donc le crédit demandé.

Mme Jaquet : le groupe libéral estime important d'avoir une base de travail dans le domaine de la Culture pour notre commune. Il est important de connaître les forces et les faiblesses de nos infrastructures, pour pouvoir au mieux, promouvoir la Culture sur notre commune. Le nouveau projet proposé nous convient et nous l'acceptons.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien votera le crédit demandé d'autant plus qu'en commission notre groupe a fait bon nombre de remarques sur ce projet. Nous faisons partie des personnes qui disent « enfin » un projet sur la culture à Thônex.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de réalisation d'un mandat d'étude sur la politique culturelle future de la commune de Thônex,
- Vu la proposition de M. Gérard HÉRITIER, consultant en production de spectacles et événements, modifiée à la demande de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 20 avril 2004,

- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 40'000,- sur la rubrique 30.318 en vue de la réalisation d'une étude sur la politique culturelle future de la commune de Thônex.
 2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
10. Demande d'un crédit d'étude de Fr 68'000,- en vue d'un projet de rénovation et d'amélioration de la piscine extérieure. (DA-04-11)

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des précisions sur ce crédit d'étude : un dossier complet vous a été remis. Il vous donne des explications techniques ainsi que les raisons qui nous poussent à vous présenter ce crédit d'étude.

Le premier point concerne les plages du bassin extérieur qui subissent une détérioration des carrelages et nécessitent d'importantes dépenses de remise en état chaque année.

Le deuxième point concerne la terrasse de la buvette qui permettrait d'améliorer le service à la clientèle, d'autant plus qu'il est prévu de démolir le bâtiment qui sert de snack et qui se trouve dans un état de délabrement.

Le troisième point concerne la prévision des futurs travaux de démolition-reconstruction de l'école Marcelly. Nous devons prévoir la mise à disposition des vestiaires extérieurs pour une période d'environ 18 à 24 mois. Les vestiaires scolaires et publics situés dans les sous-sol de l'école Marcelly III, seront démolis et remplacés provisoirement par ceux de l'extérieur, afin de poursuivre l'exploitation de la piscine. Malheureusement, ces installations ne sont pas aménagées pour être exploitées pendant la saison hivernale et doivent être mises en conformité. Il y a également un problème d'accès aux WC, notamment pour les personnes qui ont des petits enfants qui n'arrivent jamais à atteindre à temps, cet endroit !

Bien que ces objets soient différents les uns des autres, ceux-ci vont malgré tout de pair et il nous a paru important de vous les présenter en une seule demande.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme Casadei : le groupe radical est d'avis qu'il faut cesser de dépenser annuellement pour des réfections à la piscine. Nous accepterons donc le crédit demandé.

M. Favre : je tiens à remercier le Conseil administratif et le service technique de nous avoir remis un dossier aussi complet qui nous permet de bien comprendre le sujet avant d'en débattre, ce qui n'est plus nécessaire grâce à la qualité du dossier. Nous voterons donc ce crédit d'étude.

M. Broennimann : le groupe socialistes-verts approuve le projet d'amélioration de cet équipement sportif et de délassément qui correspond à une attente légitime de la population.

Nous tenons cependant à ce qu'une bonne coordination se fasse avec l'étude de l'école de Marcelly, ceci en vue d'harmoniser les aménagements et d'optimiser leur utilisation réciproque.

En ce qui concerne les dommages qui apparaissent au niveau des carrelages des bassins extérieurs, notre groupe ne peut cacher son effarement. Le fait que des travaux récents soient déjà dans un pareil état de dommage laisse extrêmement soucieux.

Après l'expérience de la patinoire, où encore des travaux se sont avérés défectueux, et où la commune n'a pas pu faire valoir ses droits devant des faillites d'entreprise, il paraît indispensable d'introduire de nouvelles clauses lors de l'attribution de contrats d'entreprise.

Nous souhaitons que la commission des Travaux & Bâtiments se penche, le moment venu, sur ces aspects contractuels, en demandant la conclusion de polices d'assurance décennale – comme cela se fait dans les pays voisins – afin de protéger le portefeuille communal contre un nouveau paiement à double facture.

Le groupe des socialistes-verts votera ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la proposition de rénover et d'améliorer les installations de la piscine extérieure dont les points principaux sont :
 - les plages du bassin extérieur,
 - la terrasse de la buvette,
 - les vestiaires extérieurs,
- Vu la demande de crédit d'étude présentée par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 68'000,- en vue de rénover et d'améliorer les installations de la piscine extérieure.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le plan des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 68'000,- en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
11. Délégation au Conseil administratif concernant la signature d'actes authentiques selon l'art. 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes. (DA-04-12)
- Mme Isabel RoCHAT, Maire : cette délégation de pouvoir est déjà existante depuis 1989, mais entre temps, l'article 30, al. 1, lettre k) de loi sur l'administration des communes a été modifiée et les prérogatives pouvant être données par le Conseil municipal au Conseil administratif élargies.

Cette délégation de pouvoir permet au Conseil administratif de signer certains actes authentiques sans avoir à en référer à chaque fois au Conseil municipal, notamment lors de constitution de servitudes et d'échanges de parcelles nécessités par des corrections d'alignement.

Nous vous encourageons à voter cette délibération qui nous mettra en conformité avec les nouveaux articles prévus par la loi.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Doris Constantin, vice-Présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la délibération prise par le Conseil municipal le 21 mars 1989, approuvée par le Conseil d'État le 26 avril 1989, accordant une délégation de pouvoirs au Conseil administratif pour passer tous les actes authentiques au sens de l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes,
- Vu les modifications apportées à la loi sur l'administration des communes,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De charger le Conseil administratif de passer tous les actes authentiques concernant :
 - 1.1. Les cessions au domaine public de terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;
 - 1.2. Les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

- 1.3. Les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - 1.4. Les changements d'assiettes de voies publiques communales.
2. A condition que les opérations visées sous chiffres 1.1., 1.2., 1.3. et 1.4. résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
3. Cette délibération annule et remplace celle prise le 21 mars 1989.
4. Cette délégation de pouvoirs est révocable en tout temps.

12. Projets de délibération :

- 12.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts intitulée : « Pour des souliers non souillés et des bordures sans ordures ! ». (DM-04-02)

M. Guy Loutan, auteur du projet en donne lecture :

Exposé des motifs :

Devant la lassitude de nombreux habitants et la surprise de plusieurs visiteurs face à la saleté de nos rues, il conviendrait d'oser prendre des mesures complémentaires aux discours encourageants, aux discussions peu efficaces et aux manifestations festives psychopédagogiques.

Parmi les nombreuses immondices semées sur la voie publique, les déjections canines sont les plus désagréables. Il n'est pas normal que les rares zones vertes de la communes soient parsemées de crottes, tout comme les trottoirs et que les enfants ne puissent jouer dans l'herbe sans risque de se souiller, ou tout un chacun de jouer à la marelle pour garder ses souliers propres.

Les incitations remises aux propriétaires de chiens lors de l'achat des médailles, les campagnes de sensibilisation et autres tentatives n'empêchent pas les crottes de ponctuer les trottoirs, pas plus que les pictogrammes disposés au sol dans certaines autres communes. Ou encore les maîtres plus attentifs ramassent bien la crotte dans le cornet idoine mais le laissent parfois sur le trottoir, dans la haie, au pied d'un arbre, alors même qu'une poubelle est à 20 mètres... Le problème est récurrent et lancinant, pour ne pas dire lassant

Le dernier Chênois le montre bien et aborde ce sujet éminemment printanier en ses pages 5 pour Chêne Bourg et 15 pour Conches !

La ville de Genève a fait plusieurs expériences à ce sujet :

Pour les chiens:

- Pose de distributeurs de sacs « Bravo », que les enfants ne peuvent vider d'un coup, avec corbeille neuve située sous chaque distributeur: je prends un sac vide et jette le plein.*
- 2 ou 4 journées, bien fréquentées, selon la météo, de sensibilisation dans la rue par des attelages de bouviers bernois et maîtres de clubs canins abordant les gens et distribuant des prospectus... journées canines à Plainpalais par les agents de ville avec tente et documents, exercices d'éducation des chiens...*

Pour les déchets en général:

- Multiplication des corbeilles à papiers, 3000 à ce jour, qui sont vite remplies, ne doivent pas être trop grosses pour que les sacs poubelles ménagers des habitants voisins n'y soient pas déposés... et qui coûtent cher à la levée, actuellement 600 par jour et certaines sont levées 3 fois par jour selon la saison... ce qui a obligé le service à engager des privés, faute de personnel municipal suffisant...*
- La pose de bancs doit être d'office associée à une corbeille à papiers, qui elle doit être absolument vidée avant de déborder, sinon elle fait contre effet.*

Enfin, un règlement cantonal permettant d'amender les personnes indélicates, mais les propriétaires de chiens sont vite agressifs, ce qui fait que les agents de ville verbalisent que très rarement. Il faut donc là une décision politique ferme les encourageant et leur permettant de faire leur travail efficacement.

Selon les sources, il n'a pas été clair s'il existe ou non un règlement communal ou si c'est le règlement cantonal qui peut être appliqué S'il existe, serait-il à revoir, ou mieux faire appliquer ?

Dans la lignée de la proposition PDC sur le respect nécessaire à la vie commune et devant l'inefficacité relative des moyens diplomatiques et incitatifs civilisés, il nous semble donc temps de ne plus faire supporter aux citoyens les frais de nettoyages, jamais suffisants, de nos trottoirs, de longer des haies et bordures jonchées d'objets en plastique, paquets de cigarettes et autres papiers, ou encore de les obliger à enjamber des déjections canines déposées parfois devant les entrées même des habitations ou en plein milieu du trottoir.

Le tableau suivant est éloquent sur ce point, et Thônex ne devrait pas être en meilleure posture que la Ville de Genève...

Tableau 6 - Distribution des réponses sur l'état de propreté des rues de Genève :

L'état de propreté des rues de Genève	Très satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	Très peu satisfaisant
Petits déchets (papiers, chewing-gums,...)	20.0%	43.5%	22.0%	14.4%
Crottes de chien	7.5%	19.2%	30.1%	43.2%

Source: <http://www.ville-ge.ch/geneve/sondage96/amenag.htm>

Le problème des papiers, crachats, plastiques et autres mégots est semblable quoi que moins rémanent pour l'odorat et sous nos souliers....

A noter qu'au Canada vous avez à déboursier jusqu'à 50 \$ lors d'une telle infraction aux normes élémentaires d'hygiène et de respect, et encore plus à Singapour. En quelques mois, les lieux publics sont redevenus propres !

En Allemagne, il semble qu'en quelques mois les rues soient devenues exemptes de bouteilles, canettes et autres récipients avec la généralisation de la consignation ! Et les enfants se font de l'argent de poche en ramenant les flacons consignés !

A ce prix, il vaut vite la peine de marcher jusqu'à la prochaine poubelle ou de garder son papier dans la poche, ramener sa bouteille, ou encore de tirer rapidement son chien vers les grilles proches au moment idoine, avec ou sans pictogramme !

Rien de plus simple comme pédagogie, moins de discours, plus d'action, alors pourquoi pas chez nous ? Pour compléter les cours indispensables à l'obtention du permis de conduire et les invitations aimables à respecter les feux rouges ou payer son ticket, il y a bien des radars aux feux, et des contrôleurs dans le tram ! Le petit enfant qu'il y a encore au fond de chacun de nous peut être parfois rassuré de n'avoir pas à choisir de faire ou non une petite bêtise : le gendarme est là qui décide à sa place et pratique la pédagogie active !

Vous me direz peut être que compléter ce qui se fait déjà (trop timidement ?) par ce projet d'aspect punitif ne nous attirera pas beaucoup d'électeurs ? Qui sait ? En tout cas pour la propreté de nos rues, bien des habitants le trouveront simple et efficace ! Et il n'empêche aucune action de sensibilisation, mais renforce le résultat désiré à tous les niveaux.

Merci d'accepter ce projet et de bien vouloir l'envoyer au Conseil administratif ou en commission où nous pourrions auditionner qui de droit et voir sereinement comment améliorer la situation.

Projet de délibération :

- *En accord avec le règlement sur l'administration des communes, Ch IV, Art. 30, al. 2 donnant aux communes le droit d'édicter des règlements,*
- *et pour permettre aux habitants incivilement distraits ou négligents de soutenir aimablement les finances de la commune tout en la rendant plus propre....*
- *le Conseil municipal demande au Conseil Administratif, tout en complétant toujours davantage le nombre de poubelles, pictogrammes, lieux d'aisance, manifestations et autres invites à la propreté,*

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E M A N D E

1. *De faire appliquer plus vigoureusement le règlement existant ou, le cas échéant, d'en édicter un, permettant la pratique de sanctions financières sonnantes et trébuchantes contre les personnes surprises à jeter leurs déchets sur le sol plutôt que dans les poubelles et corbeilles à papiers, ou à laisser leur chien déféquer dans les lieux publics plutôt que sur la route le long du trottoir ou dans les sites préposés "WC pour chiens".*

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien votera l'entrée en matière sur ce projet car il souhaite lui apporter des amendements.

M. Favre : la propreté, fondement de l'écologie : voici un souci bien légitime. Mais, 3 pages de délibération soporifique ont peine à convaincre et d'entrée, le délibéré m'a ramené à l'entête du document afin de m'assurer que l'auteur était bien du bon groupe politique ! Car enfin :

Si j'étais socialiste :

- Je m'offusquerais contre l'inflation de l'état policier omniprésent,
- je m'inscrirais en faux contre la répression et je crierais à la Révolution !,
- je me remémorerais Sartre qui disait : « *l'action répressive de la collectivité s'exerce sur le faible, le malade, l'inadapté...* »
- je ferais appliquer l'article 19 du règlement sur la propreté et la salubrité, qui demande aux propriétaires de balayer les trottoirs devant leurs riches et cossues propriétés et avant 8h.30. svp !

- je ponctionnerais un impôt supplémentaire sur les grandes fortunes pour financer la propreté,
- mais c'est vrai aussi que j'édicterais des règlements et des lois pour dire aux gens comment se comporter.

Mais je ne suis pas socialiste et pourtant la société est bien le fondement de mon engagement politique.

Et si j'étais Vert :

- J'aurais fait un inventaire des poubelles des lieux publics et j'aurais peut-être constaté qu'une seule est posée entre la Migros et la Poste de Thônex,
- j'aurais imaginé des aménagements sanitaires pour nos amis les bêtes et la pose de caninettes,
- j'aurais voulu organiser la voirie pour que le nettoyage de la voie publique se fasse avec des machines propulsées au colza et qu'un tri sélectif des déchets soit effectué dans les poubelles publiques,
- mais c'est vrai aussi que je ferais quelque chose pour le respect de l'environnement.

Mais je ne suis pas vert et pourtant l'écologie est l'essence de mes actions quotidiennes.

Par contre, je suis libéral :

(Selon le Petit Robert, les antonymes sont : avare, autocrate, dictatorial, dirigiste, fasciste, totalitaire)

- Je m'oppose alors à l'édiction de règlement supplémentaire juste à l'intention de quelques citoyens négligents ou passants thônésiens,
- je veille à ce que les lois en vigueur soient appliquées,
- j'essaie de transmettre que la liberté individuelle ne peut s'épanouir que dans la solidarité et le respect,
- je suis persuadé que les sanctions financières ne font pas des distraits et des négligents de meilleurs contribuables,
- je suis prêt à travailler sur des propositions concrètes constructives allant au-delà de mes souillés crottés,
- j'ai surtout à cœur que notre commune, notre Terre soit respectée.

Donc nous, Libéraux, nous refusons l'entrée en matière sur ce projet de délibération bâclé et superficiel. Nous voulons dire : « Allez les Verts, trouvez-nous un projet plus audacieux ! ». L'écologie vaut bien plus qu'une amende d'ordre pour un étron canin !

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 11 voix « pour », 6 voix « contre » et 7 abstentions,*

Mme Desjacques Carnegie : M. Forte va proposer des amendements et j'aimerais juste dire à M. Loutan, signataire de ce projet, qu'il y a de tout dans celui-ci mais certaines phrases sont tout de même choquantes ! « ...*Le petit enfant qu'il y a encore au fond de chacun de nous peut être parfois rassuré de n'avoir pas à choisir de faire ou non une petite bêtise : le gendarme est là qui décide à sa place et pratique la pédagogie active !...* » Cette phrase m'a fait un peu froid dans le dos, elle m'a glacée. Je ne partage ni votre vision sur la pédagogie ni votre regard sur l'enfant.

M. Hyde : la qualité de notre cadre de vie a toujours été une des préoccupations importantes de notre groupe radical. Lors de la précédente législature nous avons déjà participé à la mise en place d'une levée des poubelles quotidienne non seulement pour l'image que donne notre commune aux visiteurs mais surtout par volonté d'avoir un espace urbain propre et agréable.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette reconnaissance explicite de la fraction socialiste dont la démarche suit cette logique.

Nous n'avons raisonnablement aucun motif à nous opposer à cette démarche.

Même si les moyens de contrainte proposés, ne nous semblent pas des plus constructifs, leur justification a le mérite de la logique. Je tiens à relever tout de même que le Canada n'est pas la Suisse, notre culture gardant ses particularités même dans un monde de globalisation pourtant en d'autres circonstances si décrié par les camarades de M. Loutan. L'argumentaire local est heureusement plus convaincant. Nous préférons évidemment des sanctions ciblées sur les responsables de ce type d'incivilités plutôt que les traditionnelles mesures de punition collective trop souvent préconisées et utilisées.

En conclusion, nous pensons que si ce sujet doit être abordé, qu'il le soit immédiatement, sans renvoi en commission.

M. Forte : nous avons pris connaissance de ce projet de délibération avec il est vrai un peu de stupeur compte tenu de la rigueur demandée par M. Loutan dans son projet.

Je tiens à rappeler qu'il y a un droit supérieur dans ce canton, qui est le droit cantonal, qui doit régler un certain nombre de soucis soulevés par ce projet de délibération.

Le service de surveillance des communes a demandé à ces dernières d'adopter un moratoire sur les nouveaux règlements municipaux car il y en a trop qui vont à l'encontre du droit cantonal.

On considère bien entendu que la propreté fait partie d'une qualité de vie que l'on se doit d'offrir à nos habitants, toutefois, nous ne pouvons pas soutenir des mesures qui visent à réprimer et qui consistent à « fliquer » les propriétaires de chiens quelque peu irrespectueux du domaine public.

Pour nous il y a trois piliers à soutenir : l'éducation, la correction et la répression en dernier ressort. C'est uniquement de cette manière que nous pourrions nous inscrire dans une démarche de respect, en lançant un véritable programme éducatif avec les moyens qui s'imposent et que nos rues soient agréables à marcher.

Partant de ces principes nous proposerons plus tard des amendements lorsque la discussion immédiate aura été acceptée.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 14 voix « pour » et 10 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Forte : voici les amendements que nous proposons soit, la suppression de l'invite qui accompagne le projet de délibération :

*le Conseil municipal
demande
au Conseil administratif*

1. *De déterminer les axes et les lieux où les poubelles et les distributeurs de sacs « Bravo » sont manquants et en compléter le nombre.*
2. *De créer des espaces d'aisance pour les animaux en vertu de l'article 18 de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens.*
3. *D'entamer une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens, relative au respect de la propreté de nos rues et espaces verts de concert avec les agents de sécurité municipaux.*

M. Loutan : je soutiens tout à fait l'amendement proposé par M. Forte, mais celui-ci ne parle que des problèmes liés aux chiens, qui ne sont qu'un aspect du problème. On pourrait ajouter, de prévoir des sanctions si les résultats ne sont pas suffisants.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien ne pourra pas accepter votre proposition car nous sommes contre une forme de répression pure et dure, nous faisons confiance au travail effectué par les ASM. Si nos propositions sont refusées nous nous verrons dans l'obligation de refuser le projet dans sa totalité.

M. Favre : il ne s'agit plus d'un amendement, car on change totalement la base de l'invite, donc on ne parle plus de la même chose. Je demande une suspension de séance car on ne parle plus du même projet.

Une suspension de séance de 5 minutes est accordée.

M. Forte : suite aux diverses discussions qui ont eu lieu pendant cette pause je fais les propositions suivantes :

- le groupe démocrate-chrétien retire les amendements proposés,
- ne votera pas le projet tel qu'il est,
- par contre, nous sommes prêts à élaborer en collaboration avec le groupe socialistes-verts un nouveau projet.

M. Loutan : je m'inscris volontiers pour élaborer un projet commun avec les démocrates-chrétiens. Donc je retire ce projet qui sera représenté pour une troisième fois.

12.2. Déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal du groupe radical concernant : « La gestion des déchets lors de la fête des promotions 2004 ». (DM-04-03)

Exposé des motifs

Le concept Agenda 21, dont le principe a été accepté et les études générales lancées, mérite notre soutien direct. Sans vouloir le morceler ou effectuer des actions décousues de politique politicienne mais voulant avant tout privilégier la prise de conscience individuelle et la notion éducative, nous proposons une action précise ciblée sur la jeunesse et la population thônésienne concernée par la journée des promotions.

C'est fermement convaincu que la préservation de notre environnement ne passe pas par une doctrine rigide et oppositionnelle, inscrite dans la politique d'un parti ou d'une idéologie partisane que notre groupe présente cette action dans un contexte festif. La jeunesse, avenir de notre commune et de notre civilisation, doit pouvoir bénéficier d'un environnement non seulement sain mais aussi agréable à vivre, sans devoir systématiquement subir des contraintes ou des interdits, sous prétexte que la sauvegarde de notre cadre de vie passe par un obligatoire mode d'exister contraignant ou bardé d'interdits.

Avec des mesures simples et relativement peu coûteuses, des exemples de comportement logique, présentés par leurs enseignants et vécus lors de la fête du début des vacances, les enfants pourront ainsi expérimenter une attitude positive et constructive.

Il ne s'agit pas de demander des modifications structurelles importantes ou lourdement contraignantes mais d'appliquer et proposer des actions concrètes simples.

La fourniture des boissons et des aliments sous une forme ou dans des contenants recyclables, sera faite par les diverses sociétés impliquées, avec les moyens fournis par la commune. Sont surtout concernées, les boissons et la vaisselle à usage unique. Il n'est évidemment pas possible et certainement pas rationnel, d'utiliser de la vaisselle conventionnelle, lavable mais encombrante, lourde et potentiellement dangereuse dans ce contexte. Par contre, l'utilisation de vaisselle, couverts et serviettes en matériaux recyclables existe, par exemple sous forme de matériaux compatibles avec les aliments non consommés. La boisson doit aussi pouvoir être distribuée dans des contenants facilement recyclables.

Par ailleurs, le service de parts raisonnables et réduites, avec possibilité de service supplémentaire pour les insatiables doit être aussi suggéré aux sociétés responsables de la distribution des aliments.

La gestion des déchets, dépendant directement des services communaux, doit être adaptée avec l'organisation d'un tri sélectif des déchets en catégories simples et applicables à la source. Il faut aussi que toutes les personnes concernées soient instruites des principes à disposition.

Ces mesures et le matériel nécessaire seraient évidemment à disposition pour les futures actions communales.

Il n'y a ainsi pas de risque de se trouver dans une dynamique d'action unique ou sans synergie avec les plans de l'Agenda 21 que nous voulons mettre en place dans notre commune.

L'opportunité présentée par la fête des promotions est unique et simple, favorisant déjà une prise de conscience dans une large partie de la population thônésienne. Cette action pourrait être inscrite dans la durée pour l'agenda 21, selon l'évolution de ce chantier.

Puis, M. Alexis Hyde, donne un complément d'explications à son exposé des motifs :

En complément des arguments accompagnant la délibération déposée, il me semble utile de vous apporter, en plus des arguments de fond, des exemples concrets et simples pour souligner non seulement l'importance mais surtout la simplicité et le potentiel impact didactique de ces mesures sur la population thônésienne pour l'amélioration de la gestion des déchets.

Sur le fond, suite à la mise en route unanime des principes de l'Agenda 21 pour notre commune, dont l'objectif reste avant tout de favoriser le développement durable, il ne m'apparaît pas utile de trop insister sachant que vous en êtes tous convaincus.

Toutefois, je ne voudrais pas simplement considérer des actions ponctuelles comme celle-ci comme des alibis nus permettant d'avoir la conscience tranquille mais bien dans une dynamique de développement durable dont chacun de nos gestes peut avoir un impact. Je reste donc convaincu que cette action a autant d'importance qu'un choix politique concerté d'aménagement du territoire sur notre mode de vie, la qualité de celui-ci et le futur de notre environnement. Il serait aussi inutile que stupide de ne penser qu'à des actions ponctuelles que de ne pas réfléchir de façon concertée à l'aménagement de nouveaux quartiers sans de réelles études d'impact à cause de toutes sortes de nuisances que ces actions d'amplitude nettement plus vastes pourraient avoir, avec des effets sur les transports, la récupération des déchets, une hygiène de vie plus saine, des espaces verts et des lieux de convivialité, plutôt que des ghettos que l'on cherche à nous imposer doctrinairement. Chaque opportunité est donc bonne pour affirmer notre détermination à nous préserver un cadre de vie agréable tant pour nous que pour nos enfants.

La question actuelle étant heureusement plus festive, quoi de plus logique et simple de profiter de l'opportunité de la fête des écoles pour la promotion du tri des déchets. La participation des écoles de la commune lors d'une campagne ciblée sur les enfants pendant cette année scolaire mérite de voir son prolongement naturel lors de cette fête, surtout pour éviter l'amoncellement habituel de déchets dans le plus grand désordre et donnant une image de gaspillage peu flatteuse.

Avec des moyens simples et pas franchement coûteux, nous pouvons améliorer la qualité de nos déchets et en permettre un recyclage facilité. Le meilleur exemple est l'utilisation de couverts, assiettes et verres compostables avec les aliments qu'ils ont contenus permettant de faire avec ces déchets un compost directement utile aux amateurs de verdure et de plantes, sans parler des jardiniers amateurs ou professionnels ! Vous pouvez vous permettre d'évaluer entre vos mains des exemples de ce type de vaisselle, partant de couverts en bois, assiettes en fibres de palme ou plus conventionnellement des assiettes en cellulose aussi compostables (et bien marquées). Je m'en voudrais aussi de ne pas faire, rassurez-vous, brièvement, une allusion aux excès alimentaires dont souffre notre civilisation pour tenter de promouvoir la distribution de portions plus raisonnables tout en laissant la possibilité aux gros demandeurs de calories de pouvoir obtenir, s'ils le désirent une portion supplémentaire.

Vous constaterez toutefois, que je ne propose pas une nouvelle activité physique puisque je ne parle pas d'installer des pédaliers avec génératrices pour l'éclairage du site de la fête et ne me place pas en concurrent de nos services industriels pour fournir une électricité la plus propre possible !

La distribution des boissons mérite aussi un effort particulier, en privilégiant les matériaux recyclables tout en garantissant la sécurité.

La promotion du tri des déchets passe, aussi et surtout, par une action marquée et visible, franchement incitative et exemplaire. Je propose non seulement l'installation de poubelles différenciées et facilement identifiées mais aussi et surtout, l'utilisation continue d'un chariot se promenant sur toute l'esplanade de la fête affirmant notre intention et servant d'exemple pratique, promené durant toute la soirée au vu et au sus du public par une équipe, idéalement de jeunes en majorité. Un chariot du type de celui utilisé par la commune de Puplinge par exemple, bien visible et illustrant de la façon la plus ludique possible la dynamique du tri des déchets.

Vu le degré relativement urgent d'une décision pouvant être appliquée lors de la prochaine fête des écoles, je vous propose non seulement une entrée en matière immédiate, mais aussi une discussion immédiate.

Je vous remercie de l'attention.

Au Vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme Jaquet : ce projet a-t-il été discuté avec la Mairie, est-il prévu d'acquérir des chariots pour la récupération de ces déchets, si oui, qui va s'en occuper ?

M. Hyde : j'ai eu des contacts avec le Conseil administratif qui pense que c'est réalisable. Pour ce qui est des chariots la problématique reste ouverte et on pourrait imaginer que ce soit des Conseillers municipaux qui s'en occupent. On pourrait également voir avec des jeunes qui ont déjà participé à des campagnes de recyclage.

Mme Jaquet : le Centre de Loisirs a émis le désir de s'investir pour notre fête des écoles, on pourrait confier cette tâche à des adolescents.

M. Vacheron : nous constatons avec plaisir que les radicaux admettent le principe qu'il ne faut pas attendre un concept d'Agenda 21 ficelé dans notre commune pour initier des actions allant dans ce sens. C'est ce que nous défendons, par une série de propositions concrètes, depuis le début de cette législature.

Pour les socialiste et les verts ce projet de délibération doit être soutenu et donner lieu à un vote immédiat afin qu'il soit déjà appliqué aux prochaines promotions.

L'impulsion politique et les moyens financiers seront ainsi donnés au Conseil administratif pour aller de l'avant. Mais il ne faut pas sous estimer l'ampleur de la tâche.

Pour nous, cette action ne constitue que le premier pas d'une politique communale de gestion et de tri des déchets valable dans toutes les manifestations communales.

Mme Desjacques Carnegie : cette année les stands étant entièrement organisés par les sociétés et non plus par la commune, comment le Conseil administratif va-t-il faire appliquer ce concept ?

— M. Decrey : dès que nous avons eu connaissance de ce projet de délibération, nous avons pris des contacts en ce qui concerne le matériel, cela ne devrait pas poser trop de problèmes hormis éventuellement la location ou l'achat des chariots.

En ce qui concerne le personnel nous avons déjà pris contact avec le Centre de Loisirs pour voir si une dizaine de personnes pouvait être mise à disposition dans le cadre de l'action « petits jobs » mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Nous allons essayer de faire le maximum à ce sujet et vous serez tenu au courant.

M. Loutan : je trouve ce projet ponctuel très sympathique et cela fait très plaisir que nous n'ayons pas besoin d'une année d'étude par un expert avant de pouvoir être appliqué.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, signataire du projet, donne lecture de la délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les décisions de principe du Conseil municipal de s'engager dans le processus dit de « l'Agenda 21 »,
- Vu la mise en place, devant les écoles, de centres de tri des déchets,
- Vu la mise en place progressive, par le Conseil administratif d'un concept de tri des déchets sur le territoire communal,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De demander au Conseil administratif de mettre en place pour la prochaine fête des écoles (2004) la distribution de boissons ou d'aliments dans des contenants le plus facilement possible recyclables ou de demander aux diverses sociétés actives en vendant, de le faire.
2. D'organiser un tri des déchets sur toute l'esplanade de la fête et pendant toute la durée de celle-ci.
3. D'utiliser des couverts, verres et assiettes biodégradables ou compostables.

4. De faire procéder à l'instruction ou l'information des enfants, des sociétaires engagés dans le service et des employés communaux, à la pratique du concept du tri des déchets lors de la fête des promotions.
5. D'ouvrir un crédit budgétaire complémentaire de Fr 10'000,- couvert par les excédents de revenus ainsi que des économies sur d'autres postes.

Il est 23h. et M. le Président passe directement au point 14 de l'ordre du jour :
« *Propositions du Conseil administratif* » :

13. Projet de résolution :

13.1. Déposé dans le délai légal par MM. Daniel Thurre, Michel Vacheron et Guy Loutan, Conseillers municipaux, du groupe socialistes-verts, concernant « L'organisation d'une fête annuelle d'accueil des nouveaux habitants simultanée à, et élargissant celle de l'accueil des nouveaux citoyens ». (RM-04-02)

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

14. Propositions du Conseil administratif.

Mme Rochat, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

15. Questions écrites.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 23 mars 2004 par M. Guy Loutan, Conseiller municipal :

15.1. Concernant la réponse donnée à la question écrite de M. Fabiano Forte en date du 3 février 2004 qui mentionnait que le Conseil administratif ne manque pas de faire appel au fonds d'énergie des collectivités publiques à chaque fois qu'un projet communal entrant dans ce cadre est lancé :

Depuis que les autorités communales ont changé, il n'y a pas eu de projet qui permette de faire appel au fonds d'énergie des collectivités publiques.

Nous vous rappelons que, lors de la précédente législature, la rénovation de l'éclairage public communal avait bénéficié d'une subvention d'environ 20 %.

Toutefois, ces démarches s'inscrivent dans la politique du développement durable de notre Commune et la création d'un Agenda 21.

En ce qui concerne la publication des résultats dans le journal intercommunal « Le Chênois », cela pourrait éventuellement intervenir lorsque la Commune sera plus avancée dans ce domaine.

- M. Guy Loutan : je vous remercie pour cette réponse et je pense qu'il serait intéressant d'avoir ces petits bilans sur le développement durable.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions :

- 15.2. M. Alexis Hyde, Conseiller municipal du groupe radical, pose la questions suivante au Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile au sujet des aménagements posés sur le chemin du Foron.

Lors de la dernière séance de la commission des Transports, nous avons été informés des aménagements du chemin du Foron suite à de nombreux excès de vitesse objectivés lors d'un contrôle de police.

Ces mesures n'ont fait l'objet d'aucune discussion au Conseil municipal et personne n'a pu s'exprimer sur le fond à ce sujet. Lors de la commission, j'avais émis certaines réserves en particulier sur le risque d'incivilités et risque pour la sécurité, des aménagements proposés, en particulier les rétrécissements symétriques au niveau du passage dit de sécurité.

J'avais proposé un aménagement d'obstacles alternés ou une annonce claire par panneau de signalisation des droits de priorité.

Depuis, deux incidents ont confirmé mes craintes sur l'effet inverse sur la sécurité de ces aménagements. Non seulement une voiture bien centrée sur la chaussée n'est pas ralentie mais le rétrécissement central repousse vers le centre de la chaussée les cyclistes, les exposants aux voitures dangereusement (un enfant a d'ailleurs même failli être renversé sous mes yeux). Cet aménagement contraste avec les rétrécissements d'entrée de la zone où la bande cyclable reste respectée. Sauf a une extrémité sud (chaussée Salève) où le marquage interdit le passage sur la zone normalement prévue pour la piste cyclable.

Il n'y a aucun panneau de signalisation avant, ou au niveau des obstacles.

Mes questions sont donc :

1. Pourquoi la sécurité des usagers, des visiteurs (collégiens) et habitants du secteur n'est-elle pas prise en compte en priorité ?
2. Les aménagements sont-ils terminés, tel que l'on peut l'imaginer au vu de la disparition des panneaux de chantier, et pourquoi aucun signal de rétrécissement, de modification de rapports de priorité tel qu'énoncé ci-dessus ne sont posés ?
3. Les marquages sont-ils corrects, pourquoi l'absence de bande cyclable côté sud des aménagements ?
4. Sur le fond, et après la théorique période d'essai, le Conseil municipal sera-t-il consulté ?
5. Qu'en est-il de cette, à mon avis, normalement révolue, méthode d'utiliser le vélo comme otage du ralentissement du trafic motorisé ?
6. Conséquence du tout, y a-t-il un désir délibéré de non seulement combattre le trafic motorisé mais aussi des vélos près d'une école pour favoriser quoi ? Un service de bus inefficace ? Et en violation flagrante de l'esprit de la constitution genevoise qui exprime clairement le libre choix du mode de transport déjà restreint de fait pour les jeunes du cycle ?

15.3. M. Roland Droz, Conseiller municipal, pose la question suivante : «
Pouvons-nous rendre nos transports publics plus attractifs ? »

Le nouveau découpage en zones de la couverture du réseau TPG et l'augmentation qu'il a occasionnée sur le prix des titres de transport des usagers circulant sur plusieurs zones constitue, à mes yeux, une régression en matière de politique des transports publics et est en parfaite contradiction avec la volonté bien affichée d'inciter la population à utiliser ce mode de transport et à pratiquer le transfert modal.

La gratuité des transports publics, qui aurait naturellement un coût pour la collectivité, est un objectif que je soutiens, mais qui ne se concrétisera probablement pas de si tôt dans les villes suisses ; certaines tentatives récentes dans des villes de plus petite dimension n'ont malheureusement pas abouti. Fort de ce constat, je pense qu'une politique échelonnée et pragmatique s'impose ; une approche à « petits pas » peut donner un signal positif ; on peut naturellement craindre aussi qu'une demande par trop minimaliste freine un projet plus ambitieux.

L'axe route de Chêne/rue de Genève sur les communes chênoises traverse certaines zones relativement urbanisées et les trajets effectués sur les lignes de tram 12 et 16 nous donnent parfois l'impression de ne pas quitter la ville. Le tram est de plus bien utilisé : les trois lignes de tram actuelles transportent un quart du nombre des voyageurs du réseau TPG. Cette affluence ne devrait pas être revue à la baisse pour des raisons de coût.

C'est dans cette perspective que s'inscrit ma proposition : l'ouverture d'un couloir tarifaire en zone 11 (zone de centre) sur les lignes de tram 12 et 16, entre la gare des Eaux-Vives et Moillesulaz. Cela permettrait de réduire le prix d'un ticket plein tarif entre le centre ville et nos communes de Fr 2.60 (tarif actuel pour 2 zones/1 heure) à Fr 2.20 (1 zone/30 min), dans les deux sens. Les 30 minutes comprises dans le prix du billet pour une zone seraient suffisantes par exemple pour effectuer le trajet Moillesulaz-Cornavin ou encore le trajet Moillesulaz-Augustins.

Ce couloir pourrait par ailleurs être élargi aux lignes 20 et 27 circulant sur la route Blanche et sur la route de Malagnou ; la durée du trajet de ces lignes entre la douane et la limite actuelle de la zone 11 est d'environ 6 à 8 minutes.

Une attention particulière devrait naturellement être portée aux diverses conséquences d'une telle démarche, notamment l'impact sur les déductions fiscales (frais de repas, de transports) des contribuables qui ne traverseraient plus deux limites de zones Unireso.

Les stratégies en matière de transports sont en général du ressort du canton et l'État reste le principal interlocuteur des TPG. Les communes sont toutefois amenées à négocier avec les TPG, notamment, à ma connaissance, pour augmenter les fréquences de passage de certaines lignes et pour améliorer la proximité des arrêts. Je souhaiterais voir le rôle des communes mieux affirmé en ce domaine, et apprécier la faisabilité d'un tel projet. C'est pourquoi je vous invite à répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la marge de manœuvre des communes en matière de négociation avec les TPG ?
- Si cette latitude existe, est-elle formellement encadrée par des lois, des règlements ou autres conventions ?
- Si oui, lesquelles ?
- Serait-il envisageable, pour notre commune et, le cas échéant, pour nos voisins chênois et/ou nos voisins français, de verser des contributions directes aux TPG en compensation de la perte provoquée par la baisse du prix des titres de transport en cas d'ouverture d'un couloir de zone 11 ?

- Sommes-nous en possession de données qui nous permettraient d'évaluer le coût de telles contributions ?
 - pour les lignes 12 et 16
 - pour les lignes 20 et 27
- Pouvez-vous nous les communiquer ?
- Y a-t-il déjà eu, à votre connaissance, des négociations allant dans ce sens entre des communes et les TPG ?

Quelques chiffres : (source : site internet des TPG)

En 2002, les TPG ont équilibré les recettes et les dépenses à un peu plus de 227 millions de francs. Les contributions cantonales et fédérales entrent pour 135 millions de francs dans les produits.

Les charges du transport se montent à environ 128 millions de francs et les produits du transport à environ 84 millions.

La charge du transport par kilomètre, pour un tram, se monte approximativement à Fr 22,- et le produit du transport au kilomètre se monte à Fr 11,-, soit la moitié. Pour un autobus, la charge se monte à Fr 14,- et le produit à Fr 5,-, soit environ le tiers.

Faut-il dès lors craindre de nouvelles hausses ces prochaines années ? Une crainte d'autant plus justifiée que le Grand Conseil a demandé que la part financée par le canton du coût des TPG passe de 55% à 50% dans le prochain plan directeur des transports 2007-2010.

Aujourd'hui, le client paie en effet 40% du coût de son trajet, l'État 55%, la Confédération et les communes les 5% restant.

De nombreuses pistes : « Il existe de fait deux solutions pour abaisser la part du canton, répond Robert Cramer : soit on trouve un subventionnement ailleurs, soit les voyageurs paient davantage. Mais cela peut aussi provenir d'une augmentation du nombre de clients. Je vous assure qu'il existe de nombreuses autres pistes que le prix des billets ». Nous voilà presque rassurés.

16. Propositions individuelles et questions.

16.1. Mme Desjacques Carnegie pose les questions suivantes :

16.1.1. Journal le Chênois

Dans la prochaine édition de ce journal y aura-t-il des indications plus claires par rapport à l'usage des tondeuses et des feux de jardin ? Car ceux-ci créent pas mal de problèmes de voisinage et il faut avouer que l'information dans le journal n'est pas très claire. Notons qu'à Thônex, étant donné qu'il y a un ramassage de déchets verts « porte à porte » ces feux sont interdits.

16.1.2.Site internet

Compte tenu de ce qui se fait aujourd'hui il serait bien d'améliorer le site de la commune afin qu'il devienne un véritable outil de communication.

16.2. M. Vacheron pose les questions suivantes :

16.2.1.Haie de chênes à la route de Mon-Idée

Quatre des chênes qui forment cette haie sont secs. Le Conseil administratif va-t-il envisager de les remplacer ?

– Mme Rochat : ils devraient être remplacés cet automne.

16.2.2.GICAL

Où en est l'évolution de ce dossier car le long de la route de Mon-Idée il y a toujours un panneau qui annonce la construction d'un centre de compostage ?

– M. Détruche : le projet ne se fera certainement pas à cet endroit ; le GICAL est actuellement en sommeil. Une séance aura lieu prochainement avec les communes concernées pour décider de la suite à donner.

16.3. M. Loutan pose les questions suivantes :

16.3.1.Faune - eaux

M. Détruche, selon notre séance du Conseil municipal du 16 décembre 2003, vous avez proposé d'organiser une conférence sur la protection de la faune et la gestion des eaux aux habitants de la commune, particulièrement dans les quartiers où devra se poser le réseau séparatif.

Ceci non seulement pour les chemins de Bédex et du Pont-Noir, mais pour les suivants (Château Blanc et Plein Sud).

Ce serait bien de le faire avant les projets définitifs, de façon à ce que les personnes intéressées à une gestion moderne des eaux et de la faune puissent participer au projet en prenant leurs décisions avant le début des travaux... Si vous pouviez organiser cette soirée avec les communes voisines nous ferions d'une pierre deux coups ! Ça se fera sous forme de projections commentées de ma part. Je suis donc à votre disposition pour agender cette soirée d'information avant que les projets se mettent en route.

16.3.2. Courrier M. Guy Loutan et M. Détruche

Comme certains élus l'ont remarqué, la lettre de reproches de M. Détruche à M. Loutan a été lue à notre dernière séance sans contexte compréhensible pour les municipaux ni pour le public ! J'ai donc envoyé à tous les municipaux les copies des courriers précédents et suivants cette lettre de M. Détruche. Les intéressés auront ainsi pu mieux comprendre le déroulement de ces malentendus. Je me suis accordé ainsi un droit de réponse aux collègues du Conseil municipal et considère ainsi l'affaire réglée pour moi aussi. Je vous remercie.

16.4. Travailleur social « hors-murs »

M. Droz : j'ai cru comprendre que le travail social « hors-murs » n'était plus actif sur la commune ou qu'il l'était seulement dans certains cas, qu'en est-il exactement ?

- M. Decrey : M. Sommer a donné sa démission à la FAS'e et des nouveaux travailleurs sociaux vont être nommés car les communes Chênoises ont demandé à ce que le taux d'activité soit augmenté à 150%. Toutefois, la FAS'e ne peut pas assumer en entier cette augmentation et les communes doivent donner leur accord à ce sujet.

Nous allons prochainement reparler de ce sujet avec mes collègues de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, il est également possible que les communes Arve-Lac se joignent à ce type de démarche.

M. Vacheron : à ce sujet je trouverai intéressant que l'on ait un bilan de l'activité du travail social « hors murs ».

- M. Decrey : cela sera fait dans le cadre de la commission Sociale, mais pas dans l'immédiat vu que M. Sommer a démissionné.

16.5. Abréviations

M. Forte : je constate que l'on utilise beaucoup d'abréviation dans ce Conseil type : GICAL, FAS'e, etc.. et il serait sympathique pour le public que l'on donne le nom exact de ces institutions car il n'est pas forcément initié.

16.6. Plan de la commune

M. Grandgirard : devant le bâtiment de Fossard il y a un plan de la commune qui doit dater au minimum d'il y a 20 ans ne pourrait-on pas songer à le remplacer ?

17. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2005. (DM-04-04)

M. José Fischer donne lecture de son discours :

C'est le 3 juin 2003 en plein G8 qu'a été mis en place le nouveau Conseil municipal dans une situation à Genève plutôt tendue.

C'est la raison qui a permis au nouveau Conseil administratif d'être déjà si j'ose dire rôdé.

En effet, avant même sa mise en place dans la commune, il a dû assister à de multiples séances pour régler les problèmes créés par ce fameux G8.

Lors de cette mémorable séance de mise en place du nouveau Conseil municipal nous avons pour la première fois eu à faire à une Conseillère administrative, et deux fois Maire, car Maire et mère de famille en plus.

C'était donc une grande chance pour votre Président d'assister à cette première.

Oui Mme le Maire !

Nos deux autres Conseillers administratifs, fraîchement élus, donc tout aussi neufs ont rapidement avec notre Maire pris en main la gestion des affaires de notre commune ; en nous démontant enfin véritablement l'impression d'une entente de l'exécutif pour régler des problèmes, dont certains n'ont pas été résolus lors de la précédente législature.

Le Conseil municipal quant à lui, renouvelé à près de 50% a su lui aussi accepter certaines concessions sur des projets autour d'un consensus, permettant de faire avancer ces projets pour le bien de nos communiens.

Car selon un dicton : QUI N'AVANCE, RECULE !

Un grand merci donc à tout le Conseil municipal pour son engagement envers la commune lors de cette première année de législature, et c'est avec un réel plaisir que j'ai l'honneur de la présider.

Mes successeurs durant deux ans, devront se réhabituer à dire Monsieur le Maire !

Car pour Mme le Maire, ce sera à nouveau dans trois ans.

Enfin, un grand merci à notre secrétaire général ainsi qu'aux responsables de la Mairie pour les documents fournis tout au long de l'année ainsi qu'au fidèle public qui vient régulièrement lors de nos séances assister à nos débats.

Bon vent à mon successeur et qu'il puisse trouver ici autant de plaisir qu'en a trouvé votre serviteur.

17.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2004-2005

Mme Doris Constantin
(présentée par M. Fabiano Forte,
pour de groupe Démocrate-Chrétien)

M. José Fischer présente ses remerciements au Conseil municipal, félicite son successeur, Mme Doris Constantin et lui cède la parole.

Mme Doris Constantin, nouvelle Présidente, donne lecture de son discours :

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues,*

Je tiens à vous remercier sincèrement de la confiance que vous me témoignez, et particulièrement mes collègues de la Fraction Démocrate Chrétienne qui m'ont présentée à la Présidence.

Je remercie également ce soir M. José Fischer, mon prédécesseur, pour le travail qu'il a effectué durant cette année en tant que Président du Conseil municipal

Je peux vous assurer que je mettrai tout en œuvre afin de mener à bien ma nouvelle fonction de Présidente du Conseil municipal, et d'être digne de votre confiance. Permettez-moi de mettre une touche humoristique à mon discours, en vous disant que je vous promets de faire sonner, durant cette année, la cloche « Présidentielle » d'une main déterminée.

C'est avec beaucoup d'émotion ce soir que je me retrouve sur le Siège de Présidence de ce Conseil. Je suis une enfant thônésienne et j'appartiens à la 4^e génération de ma famille habitant au sein de notre ville. J'ai eu le privilège de connaître notre commune alors qu'elle donnait encore l'impression d'un grand village. En 1966, première année de ma scolarité, Thônex avait 5.406 habitants.

Puisque nous approchons de la fête des promotions, je me permets de faire un petit retour en arrière. J'ai d'excellents souvenirs d'enfance alors que la cérémonie se déroulait dans la salle Louis-Valencien, qui en son temps, avait une galerie en bois qui grinçait, et où se situait la plupart des parents. Dans ces années là, les gens se contentaient de relativement peu de choses.

A cette époque, les citoyens vivaient encore dans un esprit « villageois » tant lors des fêtes communales que l'esprit au sein des commerçants. Les habitants se connaissaient plus et avaient davantage d'échanges ainsi que de convivialité. Autrefois, il n'était pas nécessaire que les Autorités mettent en place et en œuvre une motion sur le respect, ni de mandater une police privée pour renforcer la sécurité à Thônex. Les gens avaient encore la notion du respect et des valeurs.

Mes « racines » si vous me passez l'expression sont vraiment thônésiennes, et je suis fière de ma commune qui est devenue une Ville, et pour laquelle, j'ai un très grand attachement. Très jeune, j'ai fonctionné à multiples reprises en tant que bénévole dans les manifestations communales.

Je vais commencer ma 9^{ème} année au sein de ce Conseil municipal où je siège avec beaucoup de plaisir et satisfaction. A titre de comparaison et afin de marquer l'évolution : en 1971, le Conseil municipal était composé de 21 Conseillers municipaux, soit : 9 radicaux, 3 libéraux, 5 démocrates-chrétiens, 2 socialistes, 2 du parti du travail. A noter encore que dans cette composition, il y avait seulement 2 femmes (1 radicale et 1 démocrate-chrétienne).

L'ampleur des dossiers et la fréquence des séances ont augmenté au fil des années, sans compter la présence sur le terrain, ce qui implique forcément un accroissement de travail pour nous tous.

Dans ce monde où à intervalles réguliers, nous apprenons des catastrophes naturelles ou provoquées intentionnellement par certains, et que malheureusement, nous nous sentons impuissants la plupart du temps pour éviter ou réparer ces dernières je tiens à souligner ce soir que je souhaite sincèrement que les débats et les prises de décisions autour de cette table se passent dans une ambiance cordiale et le respect des uns envers les autres.

Je suis persuadée que durant cette année, nous travaillerons ensemble dans un esprit constructif et surtout dans l'intérêt de nos communiens ; élément que je m'efforcerai au maximum de vous faire garder en mémoire.

Je ne conclurai pas sans remercier également le Conseil administratif pour son soutien et travail, ainsi que le Secrétaire général et l'administration communale.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder et vous invite tous cordialement, à la fin de la séance, à venir boire un verre dans la salle en bas.

17.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau a été constitué comme suit pour 2004-2005 :

1^{er} vice-président :

M. Roland Droz

2^{ème} vice-présidente :

Mme Evelyne Despland

Secrétaire :

M. Philippe Guex

Vice-secrétaire :

M. Alexis Hyde

Mme Rochat, Maire, profite de féliciter à son tour la nouvelle Présidente et lui souhaite d'ores et déjà une bonne année à la tête de ce Conseil.

Mme Doris Constantin, restitue alors les pouvoirs à M. José Fischer, Président en charge afin qu'il lève la séance.

*

La séance est levée à 23h.40

Le Président :

Le Secrétaire :

M. José FISCHER

M. Philippe GUEX